



Appel à candidatures pour une résidence artistique dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Royans Vercors

Préambule

Soutenue par le Département de la Drôme, l'Etat et la Région, la Communauté de Communes du Royans Vercors (CCRV) a engagé une démarche pour développer l'éducation artistique et culturelle sur le territoire dans le cadre d'une CTEAC.

Cette convention a pour objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en favorisant la présence artistique sur des temps longs à travers le développement de projets artistiques et culturels en direction des habitants.

Cet appel à candidatures a pour objectif de sélectionner une équipe artistique pour une résidence de territoire afin de développer des projets culturels et artistiques auprès et avec les habitants.

1. Présentation de la communauté de communes

La Communauté de Communes est le résultat de la fusion récente, depuis 2017, des deux intercommunalités sur le Royans et sur le Vercors qui compte 18 communes et 9 701 habitants. Ce territoire s'étend sur 477 km². 34 élus siègent au conseil communautaire et une soixantaine d'agents travaillent au sein de la Communauté de Communes Royans Vercors (CCRV).

Une présentation détaillée du territoire est disponible à la fin du document (point 6).

La compétence culture est une compétence récente de la Communauté de Communes. Depuis septembre 2019, la CCRV a créé un pôle Culture regroupant 3 axes d'intervention :

- L'école de musique intercommunale qui regroupe 10 professeurs pour une centaine élèves. Des interventions musicales en milieu scolaire ont lieu dans toutes les écoles du territoire. Suite à une étude, un projet d'établissement est en cours d'élaboration afin d'apporter une nouvelle dynamique à l'école.

- La lecture publique constituée d'un réseau de médiathèques qui s'est développé dans le cadre du 1^{er} Contrat Territoire Lecture signé avec l'Etat et le Département de la Drôme. L'objectif de ce contrat est de donner l'accès à tous à un service de lecture publique de qualité via la création d'un réseau de médiathèques et le développement d'équipements de qualité à rayonnement intercommunal.
- L'accompagnement, le développement et la coordination de projets culturels en partenariat avec les acteurs locaux. Jusqu'à présent, cette mission s'est réalisée par un soutien financier, logistique et un appui en ingénierie aux projets culturels des acteurs locaux. Avec la CTEAC, la CCRV va développer un projet culturel de territoire permettant d'être force de proposition pour des actions d'EAC et de renforcer la coordination culturelle locale.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est engagée dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui vise à soutenir et catalyser les projets contribuant à la transition écologique du territoire. Toutes les politiques intercommunales doivent intégrer ces enjeux, y compris les politiques culturelles. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à la prise en compte de ces enjeux par l'équipe artistique en résidence.

2. La CTEAC

Présentation de la CTEAC

La convention CTEAC réunit l'Etat, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations familiales de la Drôme, Canopé, le Parc Naturel Régional du Vercors et la CCRV. Elle permet de coordonner l'intervention de tous les signataires sur le territoire et de faire converger leurs financements vers un projet commun. Elle est signée pour 3 ans, soit pour la période 2020 – 2022.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. :

- ❖ La **pratique artistique** : engager les publics dans une pratique singulière et collective,
- ❖ La **rencontre des œuvres, des artistes** : donner à voir, mettre en contact le plus possible avec les processus et les objets artistiques et culturels,
- ❖ La **connaissance et la compréhension des enjeux de l'art** : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Sur le territoire Royans Vercors, suite à l'étude de préfiguration, le plan d'actions suivant a été validé :

- ❖ Un **programme de coordination** des actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire
- ❖ Des **actions de sensibilisation et de formation** des médiateurs, accompagnateurs et aidants sur l'éducation artistique et culturelle
- ❖ Un **chantier d'expérimentations sur les arts et les cultures numériques et l'éducation aux médias**
- ❖ Une **résidence d'artistes** sur trois années qui fait l'objet du présent appel à candidatures.

Coordination de la CTEAC

La résidence est coordonnée par la responsable du pôle culture de la CCRV qui assure le lien avec le comité de pilotage et le comité technique de la CTEAC avec l'appui d'un.e chargé.e de mission.

3. La résidence

Les objectifs

- ❖ Construire un projet artistique fédérateur sur le territoire,
- ❖ Favoriser les partenariats et les mises en réseaux des différents acteurs et des différents publics,
- ❖ Favoriser des projets qui déclinent les trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre des œuvres et des artistes, les pratiques personnelles à partir de participations collectives, la connaissance et la compréhension des enjeux de l'art.

Thématique de la résidence : les échos, les résonances, la transmission du son, de la musique.

Cette thématique sera le fil rouge de la résidence. Elle a été proposée lors d'une rencontre de territoire qui a mobilisé les acteurs locaux. Deux intérêts ont motivé le choix de ce thème :

- ❖ La capacité à faire des passerelles, à tisser des liens sur ce territoire à la géographie particulière, entre Royans et Vercors, d'une montagne à l'autre, de la montagne à la vallée...
- ❖ La dimension autour du son et de la musique qui permettra de mener un travail avec l'école de musique intercommunale (en cours de redynamisation) mais aussi la radio locale et bien d'autres acteurs.

Public visé

Tous les publics sont concernés par l'éducation artistique et culturelle à tout âge de la vie. Une attention particulière sera portée au public jeune, aux personnes âgées isolées et aux personnes en situation de handicap.

En fonction des propositions de l'équipe artistique et des orientations du comité de pilotage, des publics prioritaires plus spécifiques pourront être ciblés.

La résidence sera organisée autour de divers espaces et temporalités, elle maille le territoire de la CCRV avec des ateliers auprès des publics ciblés permettant une rencontre avec la démarche de création des artistes et avec au moins un événement festif rassemblant les publics ciblés et plus largement les habitants. Cet événement est l'occasion d'exposer le processus de travail entre les publics et l'équipe artistique.

Par ailleurs, d'autres projets pourront venir nourrir la résidence :

- ❖ Une résidence média confiée à une web radio - média local participatif.
- ❖ Une résidence d'auteur en lien avec le Contrat Territoire Lecture

- ❖ Un appel à projets réservé aux artistes du territoire finançant des actions convergentes et cohérentes en lien avec la résidence d'artiste

Durée et calendrier

La résidence démarrera début 2021 et se terminera en juin 2023, sous réserve de reconduction après un bilan intermédiaire réalisé en juin 2022.

4. Conditions financières et matérielles

Budget annuel

Pour l'année 2020-2021, étant donné le démarrage décalée de la résidence, le budget prévisionnel est de 15 000€.

Pour l'année 2021-2022, le budget est de 20 000€.

Pour l'année 2022-2023, le budget sera déterminé en juin 2022 lors du bilan intermédiaire.

Ce budget recouvrant l'ensemble des frais : frais artistiques, temps de coordination-administration-réunions, déplacements au sein de la communauté de communes, hébergements si nécessaire, restauration.

Lieux de travail et moyens matériel

Il n'y a pas de salle de spectacle sur le territoire Royans Vercors, mais de nombreuses salles des fêtes plus ou moins aménagées pour accueillir du spectacle vivant.

Possibilité d'utiliser la Navette, lieu de résidence de l'ACCR 5ème saison à St-Laurent-en-Royans : petit espace atelier, plateau de 7m d'ouverture - 6,30 m de profondeur - hauteur 4,10m, espace cuisine, douche... Utilisation possible plusieurs semaines par an (planning à élaborer dès le début de la résidence).

La Communauté de communes dispose de matériel scénique et d'exposition (grilles d'exposition, scène, pendrillon, vidéo projecteur, écran, ballons éclairants, tapis de danse).

Hébergement

Pendant leurs périodes de présence sur le territoire, les artistes seront hébergés différemment selon les lieux et périodes : appartement, gîte... Ils pourront ponctuellement être amenés à être logés chez l'habitant.

5. Modalités de candidatures et de sélection

Critères

- ❖ Equipe artistique professionnelle structurée avec une expérience en éducation artistique et culturelle
- ❖ Equipe artistique pluridisciplinaire

- ❖ Capacité d'investir différents lieux non dédiés à la pratique ou diffusion artistique, et d'intervenir auprès de publics divers
- ❖ Capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux et notamment l'école de musique et le réseau des médiathèques
- ❖ Compréhension de la démarche globale du CTEAC et des enjeux du territoire
- ❖ Une attention particulière sera portée aux projets permettant de faire le lien avec les expérimentations sur les cultures numériques
- ❖ Une attention particulière sera portée aux conditions techniques et matérielles des propositions : légèreté, coûts annexes limités, besoins spécifiques abordables ...
- ❖ Autonomie dans les déplacements sur le territoire
- ❖ Prise en compte des enjeux de la transition écologique

Modalités de sélections et calendrier

15 novembre 2020 : date limite d'envoi des candidatures

08 décembre 2020 : rencontre de 4 équipes présélectionnées par les partenaires de la CTEAC
Et choix définitif de l'équipe en résidence

Février/ mars 2021 : date prévisionnelle de démarrage de la résidence

Pièces à produire

- ❖ Note décrivant le projet artistique proposé en lien avec la thématique et le territoire et proposant des modalités d'intervention auprès des publics (5 pages maximum)
- ❖ Présentation de l'équipe artistique : ses références artistiques, les disciplines proposées, les références similaires de résidence de médiation (3 pages maximum)
- ❖ Calendrier prévisionnel de présence sur le territoire
- ❖ Budget prévisionnel détaillé incluant 2 périodes :
 - le budget de février à septembre 2021
 - le budget de septembre 2021 à juin 2022

Proposition à envoyer uniquement par mail (avec accusé de réception) à Chloé Denise

Contact

Chloé Denise, Responsable du pôle culture à la Communauté de Communes du Royans Vercors : c.denise@cc-royans-vercors.org / 06 43 59 19 97

6. Présentation du territoire

Le Royans Vercors est un territoire rural de piémont et de montagne appartenant au Parc Naturel Régional du Vercors situé entre les agglomérations de Valence et de Grenoble.

Le territoire offre un cadre de vie de qualité et demeure attractif (arrivée de nouvelle population, taux moyen de variation annuelle +0,6%).

La population présente une légère tendance au vieillissement avec un indice de jeunesse de 0,79 (0,94 en moyenne départementale). La part des personnes de moins de 40 ans a diminué de 1999 à 2013 (de 48% à 43%) et celle des personnes de plus de 60 ans a légèrement augmentée (de 25% à 28%).

Les ménages du territoire sont relativement modestes : 61,5% sont non imposés (en moyenne 51% en Drôme). On note une présence importante d'employés et d'ouvriers notamment dans le Royans (60% des actifs comparativement à 52% Drôme) et d'agriculteurs surtout sur le territoire du Vercors (l'agriculture y représente 17% des emplois contre 4% en Drôme). Les cadres¹ et ²professions intermédiaires sont en revanche sous représentés (9,3% des actifs en comparaison, ils représentent 12% en Drôme).

Le niveau de formation est également plus bas que la moyenne départementale ou nationale : 39% des personnes de plus de 15 ans ne possèdent aucun diplôme (ou équivalent BEPC) contre 33% en Drôme.

La situation économique est relativement fragile avec notamment une désindustrialisation ces 40 dernières années qui a été compensée en partie par de nouveaux emplois de services. On compte moins d'emplois que d'actifs sur le territoire ce qui se traduit par des déplacements domicile/travail en voiture nombreux (vers Saint-Marcellin/Grenoble et Romans/Valence). Malgré tout, le taux de chômage de 10,5% se situe en dessous de la moyenne départementale. Le tourisme représente une activité importante pour le territoire du Vercors qui compte 46% de résidence secondaire.

Le Royans Vercors se caractérise par un bon maillage d'équipements et de services de proximité malgré l'étendue et le caractère rural du territoire. On trouve notamment de nombreux équipements sportifs et à destination touristique (5 domaines de ski, deux piscines, golf, aérodrome, stade de biathlon, sites d'escalades, ...). Le territoire compte deux collèges

¹Source : Fiche Habitat Territoire CC Royans Vercors de l'ADIL, 2016. Hors mention contraire, l'ensemble des statistiques présentées dans ce chapitre sont issues de cette source.

²L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus

¹Sur l'ancien territoire CCPR. Source : fiche Habitat Territoire CC le Pays du Royans de l'ADIL, 2016

¹Sur l'ancien territoire communauté communes du Vercors. Source : fiche Habitat Territoire CC Vercors de l'ADIL, 2016

(Benjamin Malossane à Saint Jean en Royans avec 317 élèves et le collège Sport Nature de La Chapelle avec 227 élèves), 14 écoles (environ 800 élèves) et 4 crèches.

Au niveau social, on note différents équipements et services aux personnes âgées (3 EPHAD, 1 résidence autonomie, du portage de repas à domicile). Le territoire du Royans compte également deux importants établissements médico-sociaux (la Providence et la MGEN). De ce fait, on compte un nombre important d'allocataires adultes handicapés soit 20,7% comparativement à 8,8% en Drôme.

Au niveau des transports, le territoire compte différents services (transports à la demande « Royans Express » « Vercors Express », aire de covoiturage et de stop, ligne de bus du Département) et bénéficie également d'une gare TER à Saint Hilaire Saint Nazaire et de la proximité avec la gare de Valence TGV. Néanmoins, l'offre en transports en commun est relativement réduite et la mobilité notamment sur le plateau du Vercors reste une problématique pour certaines populations (jeunes, personnes âgées).

Le territoire présente deux bassins de vie avec des logiques de mobilité différentes. Les habitants du Royans se déplacent dans le Vercors essentiellement pour des activités de loisirs sportives. Les habitants du Vercors se déplacent dans le Royans ou vers d'autres territoires (Villard de Lans, Die, ...) pour trouver des services et commerces qui n'existent pas sur le territoire du Vercors.

Sur le plan culturel, le territoire est marqué par un tissu associatif dynamique qui porte de nombreuses initiatives culturelles (Association de Coordination Culturelle du Royans - ACCR 5ème saison, Maison Pour Tous de la Chapelle en Vercors, ...), notamment via des programmations itinérantes. Le territoire compte peu d'équipements culturels « fixes » (pas de cinéma, ni de salle de spectacle vivant). Deux salles polyvalentes sont néanmoins équipées pour accueillir des spectacles de manière adaptée : la salle La Parenthèse à Saint Jean en Royans et la salle polyvalente à La Chapelle en Vercors.

Les médiathèques (St Jean en Royans, St Laurent en Royans et La Chapelle en Vercors) se sont regroupées récemment à travers un réseau coordonné par la CCRV. Ce sont des lieux culturels de proximité important. Au niveau de l'enseignement artistique, on compte l'école de musique intercommunale et une école de danse.